

PLANTES INVASIVES DANS LE FINISTERE

Les jussies

(*Ludwigia peploides* / *Ludwigia grandiflora*)

Plante invasive : plante exotique dont l'introduction, volontaire ou fortuite, mais surtout la prolifération dans des milieux naturels ou semi-naturels provoque, ou est susceptible de provoquer, des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement de l'écosystème dans lequel elle a été introduite.



Photo : Céline Gourié / CBNB (2003)

Caractères morphologiques distinctifs

Ces plantes amphibies de la famille des Onagracées sont caractérisées par des fleurs attractives, jaune vif, pouvant atteindre 3 à 5 cm de diamètre, et par des feuilles allongées et alternes dont les nervures sont bien visibles. Les tiges rigides et noueuses peuvent atteindre 7 à 10 mm de diamètre et plusieurs mètres de longueur. Les jussies peuvent se présenter sous des formes variables, selon les biotopes qu'elles colonisent.

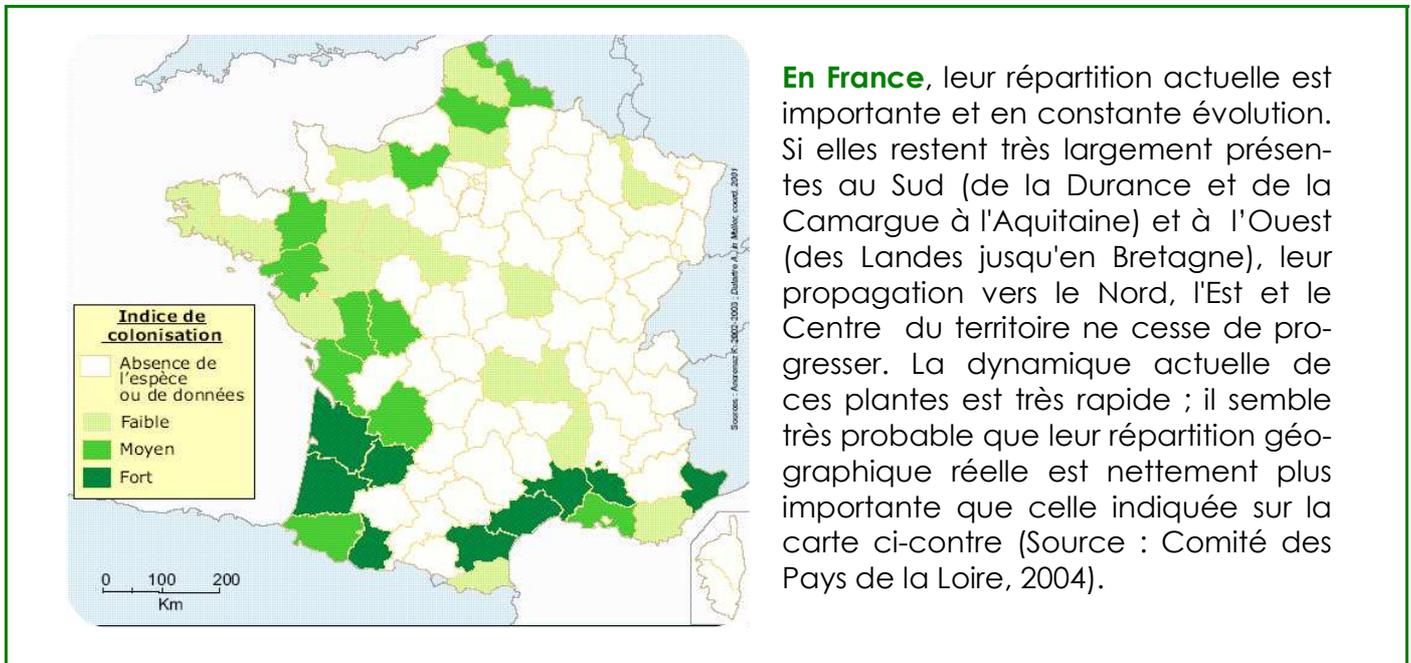
Origine géographique et modalités d'apparition en Europe

D'origine américaine, les jussies ont été largement diffusées dans une grande partie des zones tropicales, subtropicales et tempérées du globe. Elles sont présentes en Afrique, en Amérique du Nord (Etats du Sud et du Sud-Ouest des Etats-Unis), en Australie et en Europe. Elles font partie des plantes introduites volontairement et disséminées en France pour leurs qualités ornementales (aquariophilie, plans d'eau, etc.).

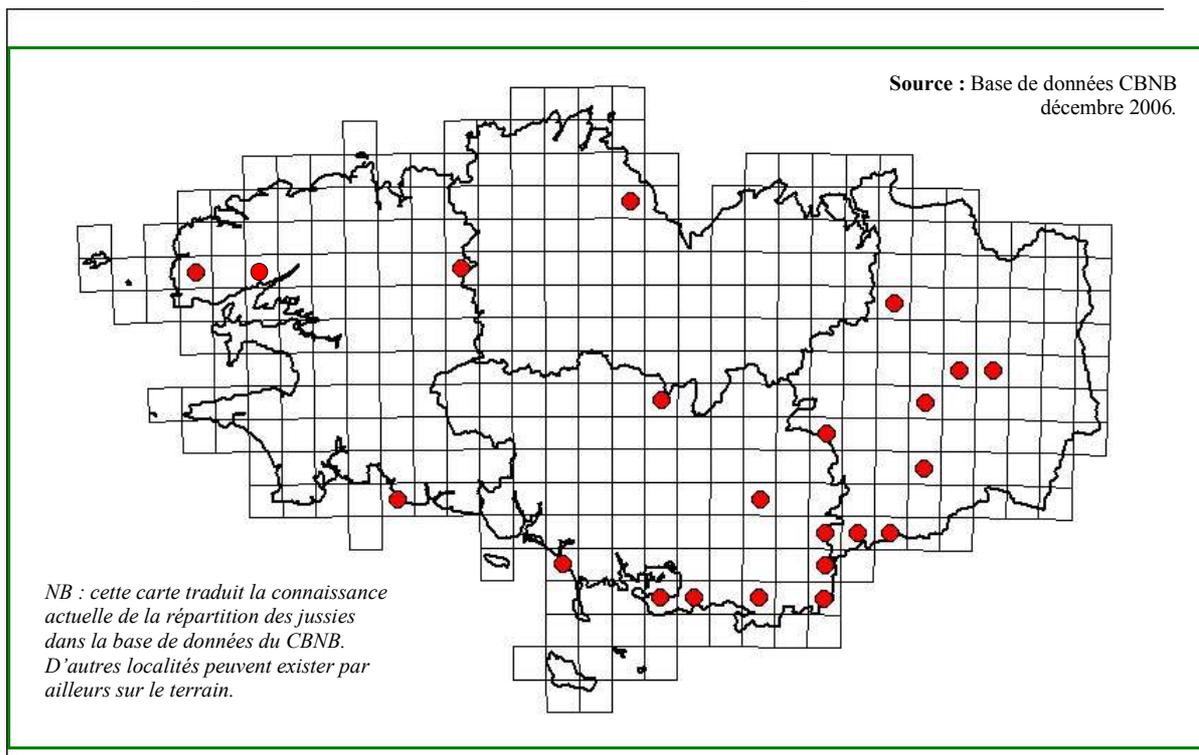
Elles sont présentes en France depuis plus d'un siècle et demi. Accidentellement introduites vers 1820-1830 dans le Lez à Montpellier, elles se sont ensuite rapidement naturalisées dans le Gard et l'Hérault. Leur expansion récente sur une partie notable du territoire national (depuis environ trois décennies) et leur grande capacité de colonisation d'habitats très divers font qu'elles figurent actuellement au palmarès des espèces invasives les plus préoccupantes.

Répartition actuelle

Les jussies sont présentes dans de nombreux pays d'Europe : France, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Espagne.



En Bretagne, les jussies sont davantage présentes dans le sud-est de la région, notamment dans la vallée de la Vilaine, et aux confins de la Loire. Dans le Finistère et les Côtes d'Armor, bien que leur présence soit encore relativement ponctuelle, des opérations de surveillance, d'information et de gestion s'imposent afin d'éviter une propagation massive de ces espèces.



Milieux naturels colonisés

Les jussies sont des plantes aquatiques à amphibies, colonisant de préférence les zones d'eau stagnante ou à faible courant telles que plans d'eau, fossés, et rivières calmes. Cependant, leur très large amplitude écologique leur permet de se développer également en milieu terrestre, notamment sur les berges des cours d'eau, mais aussi en prairies humides. Lorsqu'elles sont bien implantées dans un endroit donné, elles sont capables de former de véritables radeaux constitués d'un réseau dense de tiges solidement entrelacées.

Modes de colonisation

La reproduction végétative est incontestablement le moyen privilégié de dissémination de ces plantes. Un fragment de tige de quelques centimètres de long est susceptible de reconstituer, par bouturage, une plante viable dès lors qu'il se dépose dans un habitat favorable. Une fois que la plante est installée, la colonisation est extrêmement rapide, notamment en milieu stagnant, où la biomasse produite peut doubler en 15 jours.

Les possibilités de reproduction sexuée, en revanche, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète. Il semble qu'en France, la floraison des jussies (intervenant entre juin et septembre) débouche encore peu fréquemment sur la formation de fruits comportant des graines viables. Des observations de fructifications ont néanmoins été faites dans quelques sites des Landes.

Exemples de milieux envahis par les jussies en Finistère



Saint Renan, étang de la Comire. Photos C.Gourié (2003)

Nuisances créées

Les nuisances les plus évidentes occasionnées par les jussies sont d'ordre physique : perturbation de la circulation de l'eau, comblement du milieu du fait notamment d'une sédimentation accélérée par les herbiers denses qui réduisent la mobilité des eaux et favorisent ainsi le dépôt des matières en suspension.

Les nuisances créées sur les milieux sont ainsi très importantes : banalisation des paysages, modification des habitats aquatiques et amphibies, baisse des teneurs en oxygène dissous et des valeurs de pH des eaux colonisées par les jussies.

Les perturbations physiques et écologiques entraînent aussi des gênes importantes pour la pratique de certaines activités, et notamment la pêche.

Méthodes de contrôle et d'éradication

Des interventions destinées à réguler les proliférations de jussies existent depuis plus d'une décennie dans de nombreux sites de l'Ouest et du Sud de la France. Souvent coûteuses, elles consistent la plupart du temps à pratiquer des arrachages mécaniques (parfois manuels) et/ou des traitements par herbicides. Dans les endroits où les jussies sont installées massivement, ces interventions permettent en général seulement de limiter l'extension des plantes. Elles doivent donc être impérativement complétées par une surveillance et un entretien réguliers. Dans les sites non encore colonisés une vigilance particulière s'impose pour permettre, le cas échéant, une intervention la plus rapide possible en cas d'infestation.

Les arrachages mécaniques sont souvent réalisés à l'aide de pelles mécaniques équipées de godets classiques ou spécialement adaptés à ce type de travaux. Cette technique est adaptée aux secteurs linéaires (berges, couloirs). Dans les milieux plus étendus, les travaux sont généralement conduits grâce à des pontons flottants équipés d'un bras hydraulique auquel peuvent être fixés divers outils, comme par exemple une griffe à dents rapprochées, permettant d'arracher les herbiers de jussies. Dans quelques cas, des moissonneurs, engins spécifiquement conçus pour la coupe et la récolte des plantes aquatiques, ont été employés. Mais l'encombrement et la fragilité des barres de coupe ne semblent pas très adaptés à l'enlèvement des jussies.

Des arrachages manuels sont utiles dans certaines situations, et en particulier dans le cas d'une finition de travaux mécaniques ou d'un début d'invasion (les herbiers installés sont alors de petite taille et faiblement enracinés).

Dans tous les cas d'arrachage, **la dissémination de fragments de tiges et de feuilles doit être évitée**. L'emploi de barrages flottants ou de grillages en aval de la zone de travaux, peut aussi s'avérer judicieux, pour piéger les morceaux de plantes et éviter ainsi le bouturage.

L'emploi d'herbicides est également une technique régulièrement utilisée mais qui pose de nombreux problèmes écologiques : accumulation sur place des plantes mortes, risque de désoxygénation des eaux, etc. Ainsi, dans le Finistère, le Conseil général souhaite proscrire l'usage des produits phytosanitaires en raison des risques pour l'environnement et la santé.

Enfin, les possibilités de **contrôle biologique** semblent, au vu des connaissances actuelles, restreintes. Des recherches sur le contrôle de *Ludwigia grandiflora* par un coléoptère ont été menés au Texas ; les résultats sont concluants mais ne peuvent pas être extrapolés à la France.

Références bibliographiques :

Muller S. (coordinateur), 2004 - "Plantes invasives en France: état des connaissances et propositions d'actions", Collections Patrimoine Naturel (Vol.62), Publications Scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 168 pages.

Agence Méditerranéenne de l'Environnement, 2003 - "Plantes envahissantes de la région méditerranéenne", 48 pages.

Comité Régional Plantes Envahissantes des Pays de la Loire, 2004 - « Gestion des plantes exotiques envahissantes en cours d'eau et zones humides, Guide Technique ».

Sites Internet à consulter :

Agence Méditerranéenne de l'Environnement : www.ame-lr.org

Forum des Marais Atlantique : www.forum-marais-atl.com/dd_plantes_aquatiques.html

CEMAGREF de Bordeaux : www.bordeaux.cemagref.fr

Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents : www.corela.org/actions/thematiques/lutte.asp

(téléchargement du dossier technique « Les jussies » et accès au Guide Technique Gestion des Plantes Exotiques Envahissantes en cours d'eau et zones humides)

Cette fiche a été réalisée par le **Conservatoire Botanique National de Brest**

(Guillaume Le Moigne et Sylvie Magnanon)

Conservatoire Botanique National de Brest

52, allée du Bot

29200 Brest

Tél. 02 98 41 88 95 ; Fax 02 98 41 57 21

Conservatoires Botaniques Nationaux



